



Mairie – 07340 Saint-Désirat

Tél : 04 75 34 23 20 – Fax : 04 75 34 35 31

Mail : Mairie.st.Desirat@inforoutes-ardeche.fr

# Règlement de la cantine à l'attention des parents

## **1. Inscriptions**

Les enfants doivent être inscrits à la cantine **deux jours avant la date prévue (week-end inclus) avant 9h.**

Il est **IMPOSSIBLE** de les inscrire la veille pour le lendemain.

En cas d'urgence, contacter directement la responsable cantine au 04.75.32.05.77. Ces inscriptions restent exceptionnelles, **en cas d'abus une sanction financière sera appliquée.**

## **2. Annulations**

Les annulations sont possibles **jusqu'à la veille avant 9h** uniquement sur le portail Famille.

Les annulations faites dans les délais sur le portail Famille donnent lieu à un avoir sur la prochaine réservation.

Toute annulation faite **hors délai et hors portail Famille** ne sera pas remboursée.

Le Maire,



Mairie – 07340 Saint-Désirat

Tél : 04 75 34 23 20 – Fax : 04 75 34 35 31

Mail : Mairie.st.Desirat@inforoutes-ardeche.fr

# Règlement de la garderie à l'attention des parents

## 1. Inscriptions

Les enfants doivent être inscrits à la garderie **la veille avant 9h pour le lendemain (week-end inclus)**.

La garderie est à ouverte à partir de 7h30 et ferme ses portes à 18h30. Merci de veiller au respect de ces horaires afin d'assurer la sécurité de vos enfants.

**En cas d'abus et pour tout dépassement d'horaire, une sanction financière sera appliquée.**

## 2. Annulations

Les annulations sont possibles **jusqu'à la veille avant 9h** sur le portail Famille.

En cas d'absence et quelque soit la raison, la garderie ne sera pas facturée mais donnera lieu à un avoir sur la prochaine réservation.

**Seules les présences seront facturées.**

Le Maire,